

REUNION DE BUREAU DE L'ACAS-BELLIE
Du 29 février 2012
En Mairie du Rouget

Présents : A. VALADOU, B. VIGIER, J.P.DEPEIGNE, P.P. MALGAT, G. BEX.

Le samedi 3 mars après midi le Président VALADOU est invité à l'inauguration de la Maison de la Communauté de Communes à Saint Mamet. Début avril des œuvres choisies par Jean LABELLIE seront l'objet dans ce lieu d'une exposition avec vente éventuelle par l'artiste.

Aides :

- Réserve parlementaire le dossier a été déposé le 27 février. Il est parti au Ministère de la Culture pour une somme annoncée de 3000 €.
- Dossier déposé auprès de Mr JARLIER sénateur/maire de Saint Flour. Il n'y a pas eu de réponse à ce jour. Dossier à revoir.
- Colas : nous n'avons eu aucune réponse pour les panneaux. Il est vraisemblable que le Directeur de la succursale d'Aurillac se trouvera à l'inauguration de la Maison de la Communauté de Communes. Le Président tachera de lui en parler.
- Crédit Agricole : la fondation avait été sollicitée le dossier n'est pas acceptable car il concerne un monument religieux non classé. Et pourtant en Corrèze des subventions ont été accordées sur une église non classée. Il existe du fait de la demande concernant l'église Marcolès une superposition ? On peut aussi tenter de demander une aide non chiffrée, égale ou supérieure à 200 €.
- Mr Guy ROUSSEAU a adressé à Jean LABELLIE un projet pour un blog. Par le biais de la Communauté de Communes chaque commerçant aurait une page.
- Une entreprise Aurillacoise fournirait un cadre type similaire à celui de Marcolès.

Adhésions :

- La relance des cotisants « indépendants » a donné un bon résultat.
- Il convient maintenant de relancer les commerçants.

Finances :

- J.P DEPEIGNE présente le bilan financier. A ce jour nous avons en caisse 4100 €.

Travaux :

- L'entreprise LAUMOND fournit pour la protection des Oliviers un devis comportant du verre sécurit d'un montant de 1303 € ramené à 1200 €. Le bureau est d'accord pour entamer ces travaux.
- L'entreprise LAROUSSINIE fournit un devis de 2234 € pour l'éclairage de ces deux Oliviers. Accord avec l'assentiment de Mr le Curé.

Guide de l'Office de Tourisme :

- Un chèque de 30 € a été versé ainsi que les annonces souhaitables : deux concerts, une exposition début août (concerts et expositions figurant à deux pages différentes)